

RÉSOLUTION N° 697

**DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXTERNES DE L'INSTITUT
INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) ET DU CENTRE
AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE) POUR
LA PÉRIODE BIENNALE 2022-2023**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-deuxième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 100 du règlement de la direction générale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) prévoit que les commissaires aux comptes externes sont désignés par le Comité exécutif, afin de remplir les tâches spécifiées au chapitre VII dudit règlement ;

Qu'une commission spéciale, faite des représentants de la direction générale, a analysé les propositions présentées par cinq cabinets d'audit et qu'elle a conclu que la firme Deloitte & Touche S.A. a présenté la meilleure offre en termes de qualité et de prix ; et

Que, sur la base de cette analyse, le directeur général de l'Institut recommande au Comité exécutif de désigner la firme Deloitte & Touche S.A. comme commissaire aux comptes de l'IICA et du CATIE pour la période 2022-2023,

DÉCIDE :

De désigner comme commissaire aux comptes extérieurs de l'IICA et du CATIE pour la période 2022-2023 la firme Deloitte & Touche S.A., désignation qui peut être reconduite pour une période supplémentaire de deux années par le directeur général.